

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 24 JUILLET 2024

**RAPPORT DE MADAME**  
**LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HÉBERGEMENT, DE  
TRANSPORT ET DE RESTAURATION D'UN INTERVENANT  
EXTÉRIEUR DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE  
L'ASSEMBLÉE DE CORSE SUR L'ÉVOLUTION  
INSTITUTIONNELLE ET LES QUESTIONS  
ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET SOCIÉTALES DE LA  
CORSE**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Compte tenu des travaux déjà engagés par l'Assemblée de Corse relatifs à l'évolution institutionnelle de la Corse mais également de l'opportunité de pouvoir échanger sur les thèmes de l'insularité et de ses contraintes avec une ancienne responsable politique de haut rang, spécialiste des Outre-mer, ayant en outre elle-même porté de grandes réformes sociétales,

En raison également des incertitudes politiques et du message envoyé par les urnes tant lors des élections européennes que législatives, qui tout à la fois interrogent, inquiètent et imposent une nouvelle réflexion de fond sur les questions économiques, sociales et sociétales,

La Présidente de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse ont souhaité recevoir Madame Christiane TAUBIRA qui, dans le cadre des travaux de la Collectivité de Corse, pourrait faire part de son expérience en matière d'autonomie des territoires au sein de la République et apporter des perspectives précieuses, notamment eu égard à son statut de femme politique, élue locale et ministre de la République, fervente défenseur des droits humains.

Considérant les contraintes liées à un tel déplacement, il est proposé de recevoir Madame Christiane TAUBIRA du mardi 10 au vendredi 13 septembre 2024.

Conformément aux usages de notre Collectivité, je vous propose d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au transport, à l'hébergement et à la restauration, de Mme TAUBIRA, par ailleurs non rémunérée.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.